

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 POUR : 11 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-quatre Le 02 juillet à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 26 juin 2024 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Cécile CASSOU-LENS, Martin PHILIPPS, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Pascal GROSFORT <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Odette LAUDE, Delphine BACHELLERIE, Arnaud POLLET, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D24-18

Objet : Fixation des tarifs et nouveaux règlements du CLAE de Cernex

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les règlements intérieurs et les tarifs du CLAE de Cernex doivent faire l'objet de quelques adaptations, afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Ce règlement est établi d'une part pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et d'autre part pour les services périscolaires et la cantine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux règlements du CLAE de Cernex tels qu'ils figurent en annexe ;
- ✓ **ACCEPTE** les nouveaux tarifs du CLAE de Cernex tels qu'ils figurent en annexe ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer le nouveau tarif à compter du 02 septembre 2024.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appliquer le nouveau règlement à compter du 02 septembre 2024.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 03/07/2024
Transmise en Sous-Préfecture le 03/07/2024
Affichée le 03/07/2024

Annexe à la délibération n°D24-18

CLAE DE CERNEX – TARIF DE BASE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Prestation	Détail	Tarif		QF
		Résident	Non-résident	
Frais d'inscription annuels pour le CLAE	Accès au CLAE et à la cantine par an, par enfant et par dossier	20,00 €	20,00 €	Non
Cantine	- Avec repas + garderie	6,90 €	6,90 €	Oui
	- Avec repas fourni par la famille (cadre d'un PAI) + garderie	4,90 €	4,90 €	
Majoration réservation cantine dernière minute	Par repas	2,00 €	2,00 €	Non
Périscolaire - Matin et après 17h00	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant	1,50 €	1,50 €	Oui
Compensation service de cantine	En cas de non-participation au service de cantine annuel	150,00 €	150,00€	Non
Périscolaire - Soir, la 1 ^{ère} 1/2 heure	Goûter inclus.	3,50 €	3,50 €	Oui
Majoration périscolaire enfant présent non-inscrit	Pour la 1 ^{ère} 1/2 heure indivisible, par enfant.	5,00 €	5,00 €	Non
Majoration pour dépassement de l'horaire de fermeture périscolaire et ALSH	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant.	15,00 €	15,00 €	Non
Accueil ALSH mercredi	- Matin (avec repas indissociable) - 7h30/13h00	15,00€	18,00 €	Oui
	- Après-midi (sans repas) - 13h00/18h00	12,00 €	13,00 €	
	- Journée complète - 7h30/18h00	27,00 €	31,00 €	
Accueil ALSH vacances et jours fériés de 7h30 à 18h00	- Avec le repas du midi et un goûter inclus.	27,00 €	31,00 €	Oui
	- Avec repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI.	25,00 €	29,00 €	
Excursion pendant les vacances	Majoration pour transport + droit d'entrée			Non